

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 6 juin 2016 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur le maire Robert G. Roy, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, Lyne Boulanger, Meagan Reid, Dany Langlois, Nicolas Lagueux et Josée Hayes, formant quorum sous la présidence du maire.

Est absent : Nicole Bernier

Bruno Poulin, secrétaire-trésorier est présent.

Est également présent : David Fournier, directeur général.

#### **2016-171           OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Proposé par la conseillère Josée Hayes  
Appuyé par la conseillère Meagan Reid  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.  
D'ouvrir la séance du 6 juin 2016. Il est 19h00.

6 personnes sont présentes dans la salle.

**ADOPTÉ**

#### **2016-172           ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par la conseillère Lyne Boulanger  
Appuyé par la conseillère Josée Hayes  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.  
QUE l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉ**

#### **Période de questions de l'assistance**

*Une période de questions a eu lieu.*

#### **CORRESPONDANCES DU MOIS DE MAI 2016**

- |   |       |  |
|---|-------|--|
| 1 | FB.40 | Fête Nationale du Québec en Estrie<br><i>Subvention</i>                                      |
| 2 | FD.50 | Chambre de commerce du Haut-Saint-François<br><i>Partenariat annuel majeur</i>               |
| 3 | FB.40 | Fondation Pauline Beaudry<br><i>Invitation souper bénéfice</i>                               |
| 4 | FB.40 | L'Association pulmonaire Québec<br><i>Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux</i> |
| 5 | FB.40 | Municipalité de Chartierville<br><i>Musique aux Sommets</i>                                  |
| 6 | FB.20 | Municipalité d'Amqui<br><i>Le train océan</i>  |
| 7 | FB.20 | Chaînon de l'Amitié<br><i>Remerciements</i>  |

**2016-173                    CORRESPONDANCES DE MAI 2016**

Proposé par le conseiller Dany Langlois  
Appuyé par la conseillère Lyne Boulanger  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.  
QUE les correspondances du mois de mai 2016 soient reçues.

**ADOPTÉ**

**2016-174                    ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Proposé par le conseiller Dany Langlois  
Appuyé par le conseiller Nicolas Lagueux  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.  
QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mai 2016 soit accepté tel que présenté, les conseillères et les conseillers ayant reçu copie.

**ADOPTÉ**

**2016 -175                    COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE  
DU QUÉBEC – ACCEPTATION DE L'ORIENTATION  
PRÉLIMINAIRE DOSSIER NUMÉRO 377648**

**ATTENDU QUE** l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)* précise qu'une MRC peut soumettre une demande à portée collective à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, ci-après citée [la Commission], aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

**ATTENDU QU'**en 2005 la MRC Le Haut-Saint-François s'est prévaluée de cette possibilité sur des îlots déstructurés de la zone agricole (Volet 1) ainsi que sur des lots de superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole, situés dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement (Volet 2) tel que le prévoit ladite loi;

**ATTENDU QUE** la décision numéro 341291 rendue par la Commission en 2005 pour la MRC Le Haut-Saint-François fut la toute première au Québec;

**ATTENDU QUE** la MRC a souhaité se prévaloir à nouveau de cette possibilité puisque les décisions récentes de la Commission contiennent des aspects qui ne furent pas envisagés lors de la première décision de 2005 (îlots sans morcellement, conversion à des fins résidentielles d'un usage commercial, aucun frontage minimum, etc.);

**ATTENDU QUE** préalablement au dépôt d'une nouvelle demande à portée collective, la MRC a procédé à une nouvelle caractérisation des affectations agricoles, rurales et forestières afin que celles-ci soient représentatives de la réalité;

**ATTENDU QUE** cette caractérisation a entraîné la modification de la délimitation de ces affectations;

**ATTENDU QUE** cette caractérisation a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi que du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

**ATTENDU QUE** la nouvelle délimitation des affectations agricoles, rurales et forestières a été prise en compte dans la réflexion entourant la nouvelle demande à portée collective;

**ATTENDU QUE** la MRC a rencontré les municipalités du territoire en décembre

2012 afin d'expliquer les paramètres de la nouvelle demande à portée collective ainsi que pour valider les nouvelles possibilités demandées, et ce, tant au niveau des îlots déstructurés (Volet 1) qu'au niveau des lots de superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole (Volet 2);

**ATTENDU QUE** la MRC a donc déposé, le 20 mars 2013, via la résolution 2013-03-5127, une nouvelle demande à portée collective dans le but d'obtenir de nouvelles autorisations à des fins résidentielles en zone agricole (dossier numéro 377648);

**ATTENDU QUE** la MRC a agi comme mandataire pour les quatorze municipalités de son territoire;

**ATTENDU QUE** cette demande visait tant les îlots déstructurés de la zone agricole (Volet 1) que les lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole située dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement (Volet 2);

**ATTENDU QUE** cette demande visait également à modifier légèrement certains îlots déstructurés circonscrits dans la décision numéro 341291 afin d'en ajuster les limites suite à la réforme cadastrale;

**ATTENDU QUE** la Commission a jugé la demande recevable;

**ATTENDU QUE** la Fédération de l'union des producteurs agricoles de l'Estrie a refusé de négocier le volet concernant les lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole située dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement (Volet 2) tant que la MRC ne réalisera pas un Plan de développement de la zone agricole en collaboration étroite avec elle;

**ATTENDU QUE** la Fédération de l'union des producteurs agricoles de l'Estrie a toutefois accepté de participer sans condition préalable aux négociations pour la modification et la révision d'une demande à portée collective portant uniquement sur les îlots déstructurés (Volet 1);

**ATTENDU QUE** le rapport des nouvelles constructions suite à la première décision à portée collective de 2005 démontre que les gens se construisent davantage à l'intérieur des îlots déstructurés;

**ATTENDU QUE** le comité administratif de la MRC a recommandé au conseil de la MRC de retirer de la demande le volet des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole (Volet 2) afin de permettre la poursuite des négociations;

**ATTENDU QUE** par sa résolution numéro 2013-09-8224 adoptée le 18 septembre 2013, le conseil de la MRC a avisé la Commission qu'elle retirait temporairement le volet des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole située dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement (Volet 2) de sa demande à portée collective;

**ATTENDU QUE** quatre rencontres ont eu lieu entre les principaux intervenants concernés, soit la Commission, l'union des producteurs agricoles et la MRC pour étudier la nouvelle demande à portée collective;

**ATTENDU QU'**un état de la situation a été fait tant au conseil qu'au comité administratif de la MRC suite à ces rencontres;

**ATTENDU QUE** trois documents de travail déposés par la Commission suite à ces rencontres ont permis aux principaux intervenants d'en arriver à un consensus;

**ATTENDU QUE** la ville a pris connaissance de l'orientation préliminaire de la Commission faisant état de ce consensus;

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Meagan Reid

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que le conseil de la ville de East Angus accepte l'ensemble des dispositions contenues dans l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec au dossier numéro 377648 et s'engage à modifier ses règlements d'urbanisme de manière à y intégrer les conditions permettant la prise d'effet de la nouvelle demande à portée collective en vertu de l'article 59.

**ADOPTÉE**

**2016-176                    SIGNATURE ENTENTE – CRB INNOVATIONS**

Proposé par le conseiller Nicolas Lagueux

Appuyé par la conseillère Lyne Boulanger

QUE son Honneur le maire, Robert G. Roy ainsi que le secrétaire-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'entente concernant la réception de boues à la station d'épuration avec l'entreprise CRB Innovations Inc.

**ADOPTÉ**

**2016-177                    SIGNATURES – ACHAT DE TERRAIN ET SERVITUDE –  
POLYVALENTE LOUIS-ST-LAURENT**

Proposé par la conseillère Lyne Boulanger

Appuyé par la conseillère Josée Hayes

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE son Honneur le maire Robert G. Roy ainsi que le secrétaire-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville la servitude d'égout et l'achat de terrain avec la Commission scolaire des Hauts-Cantons.

**ADOPTÉ**

**2016-178                    TRANSPORT ADAPTÉ - INTENTION DE DEMEURER  
ORGANISME MANDATAIRE**

ATTENDU que l'organisme le Transport du Bonheur assure le transport des personnes handicapées sur le territoire de la MRC du Haut-St-François;

ATTENDU que la Ville de East Angus est mandataire de l'organisme Transport du Bonheur depuis 1982;

ATTENDU que le ministère des Transports nous demande d'adopter annuellement une résolution les informant de notre intention de demeurer organisme mandataire pour le transport adapté de notre territoire.

Proposé par la conseillère Josée Hayes

Appuyé par la conseillère Lyne Boulanger

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE la Ville de East Angus informe le ministère des Transports du Québec de son intention de demeurer organisme mandataire du transport adapté sur son territoire pour l'année 2016.

**ADOPTÉ**

**2016-179                    APPROBATION DES COMPTES**

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Josée Hayes

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois de mai au montant de 516 180.10 \$ ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois de mai au montant de 123 553.04 \$ soient acceptés tels que présentés.

**ADOPTÉ**

**2016-180                    VENTE DU TERRAIN – RUE PIE XII – MODALITÉ DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT la résolution 2016-152 considérant la vente du terrain 5 686 165 à Monsieur David Fournier.

Proposé par la conseillère Lyne Boulanger

Appuyé par la conseillère Meagan Reid

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE la Ville accepte que la réception du paiement s'effectue seulement au 1<sup>er</sup> octobre 2016.

**ADOPTÉ**

**2016-181                    SIGNATURE EFFETS BANCAIRES**

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Meagan Reid

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE son Honneur le Maire, Robert G. Roy, ou Madame la conseillère, Josée Hayes, et Monsieur David Fournier, directeur général, ou Monsieur Bruno Poulin, secrétaire-trésorier, soient les représentants de la Ville à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra dans une institution bancaire. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Ville :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable ;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative ;
- demander l'ouverture par l'institution bancaire de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Ville ;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Ville.

Bruno Poulin et Sonia Dougherty exerceront seuls les pouvoirs suivants au nom de la Ville :

- effectuer tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable
- concilier tout compte relatif aux opérations de la Ville
- demander l'ouverture par l'institution bancaire de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Ville
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Ville.

Les pouvoirs mentionnés dans la résolution énoncée précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir.

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu dans une institution bancaire.

La présente résolution abroge toutes autorisations antérieures.

**ADOPTÉ**

**2016-182 DÉROGATION MINEURE – 381, RUE STEVEN**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure d'Anthony Bolduc Bergeron qui est à l'effet :

- 1) À l'article 4.8.1.c), relativement aux normes de stationnement, afin d'autoriser une case de stationnement en façade du bâtiment sur une largeur de 2,75 mètres;
- 2) À l'article 4.6.3.b), relativement aux normes d'implantation et de hauteur des clôtures, des haies et des murs de maçonnerie, afin d'autoriser une hauteur de clôture de 1,85 mètre dans la cour avant sur une longueur de 7,3 mètres.;

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité en préconise l'adoption.

Proposé par la conseillère Lyne Boulanger

Appuyé par la conseillère Meagan Reid

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par Anthony Bolduc Bergeron, soit acceptée selon les conditions suivantes :

- 1) permettre le stationnement en façade sur une distance maximale de 1,5 mètre plutôt que 2,75 mètres;
- 2) d'autoriser l'implantation d'une clôture de 6 pieds de hauteur en conservant minimalement une distance de 9,73 mètres de la limite de terrain afin de respecter le rayon. Il est également suggéré d'aménager une haie de cèdres plutôt qu'une clôture de PVC.

**ADOPTÉ**

**2016-183 PIIA – 60-66 ANGUS NORD**

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment visé est situé dans un secteur assujéti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion du comité le 20 mai 2016, a étudié la demande de permis de rénovation de la façade du 60-66 Angus Nord;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du CCU à l'émission du permis.

Proposé par la conseillère Lyne Boulanger

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE le conseil autorise l'inspecteur à délivrer le permis de rénovation au propriétaire du bâtiment situé au 60-66 Angus Nord.

**ADOPTÉ**

**2016-184 SIGNATURE DES PERMIS ET EMISSION DE CONSTAT D'INFRACTION – LISE GOT**

Proposé par la conseillère Lyne Boulanger

Appuyé par la conseillère Josée Hayes

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE madame Lise Got soit autorisée à signer tout document relatif aux services de l'urbanisme au nom de la Ville de East Angus, et à signer tout constat d'infraction aux règlements de la Ville.

**ADOPTÉ**

2016-185

**MANDAT D'ORDONNACE DE DÉMOLITION CONCERNANT  
L'IMMEUBLE DU 263 SAINT-JEAN OUEST**

ATTENDU l'état délabré et insalubre du bâtiment portant le numéro civique 263 de la rue Saint-Jean Ouest;

ATTENDU QUE ce bâtiment a perdu plus de 50 % de sa valeur portée au rôle d'évaluation;

ATTENDU les dispositions des articles 57 et 58 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU les dispositions des articles 231 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU les dispositions pertinentes de la réglementation d'urbanisme de la ville;

POUR TOUTES CES RAISONS,

Proposé par la conseillère Lyne Boulanger

Appuyé par le conseiller Nicolas Lagueux

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE le conseil de la Ville de East Angus reconnaît que le bâtiment situé sur le lot numéro 4 181 013 portant l'adresse civique 263, rue Saint-Jean Ouest est dans un état tel qu'il peut mettre en danger des personnes et que la présence des déchets et débris divers constitue des causes d'insalubrité et de nuisances;

QUE le conseil de la Ville mandate ses procureurs Monty Sylvestre s.e.n.c. de mettre en demeure, enfin d'enjoindre au propriétaire, dans un délai final de 30 jours, de prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître les nuisances et causes d'insalubrité se trouvant sur sa propriété et à l'intérieur du bâtiment situé au 263, rue Saint-Jean Ouest, ainsi que de démolir le bâtiment principal se trouvant à cet endroit et à défaut de quoi, les procureurs sont mandatés pour entreprendre, contre ce propriétaire ou occupant, toutes les procédures judiciaires nécessaires afin d'obtenir une ordonnance de la Cour Supérieure pour enjoindre à ce propriétaire ou occupant, de faire disparaître les nuisances et causes d'insalubrité se trouvant sur cette propriété, de prendre les mesures requises pour faire démolir le bâtiment principal se trouvant à cet endroit et pour autoriser la ville qu'à défaut par ce propriétaire occupant d'obtempérer dans le délai prescrit par la Cour Supérieure, la ville pourra elle-même entreprendre les mesures requises aux frais du propriétaire occupant.

**ADOPTÉ**

2016-186

**ADJUDICATION DE CONTRAT – RÉPARATION MURET DE  
BÉTON – POSTE CASCADES**

Proposé par le conseiller Nicolas Lagueux

Appuyé par la conseillère Lyne Boulanger

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge le contrat de réparation du muret de béton au poste Cascades à la compagnie Multi Béton Expert Inc., pour un montant de 12 000 \$, excluant les taxes, conformément au document daté du 16 mai 2016.

**ADOPTÉ**

**2016-187                    ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAVAUX                    DE  
PAYSAGEMENT – PARC COIN LAFONTAINE ET KENNEDY**

Proposé par la conseillère Lyne Boulanger  
Appuyé par le conseiller Dany Langlois  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.  
QUE la Ville adjuge le contrat de fourniture et plantation d'arbres et arbustes au parc coin Lafontaine et Kennedy à l'entreprise Pépinière Amanda-Joe., pour un montant de 6 330 \$, excluant les taxes, conformément au document daté du 8 mai 2016. **ADOPTÉ**

**2016-188                    ADJUDICATION DE CONTRAT – PLANTATION                    DE  
VÉGÉTAUX – PARC COIN LAFONTAINE ET KENNEDY**

Proposé par la conseillère Josée Hayes  
Appuyé par la conseillère Meagan Reid  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.  
QUE la Ville adjuge le contrat de fourniture et plantation de végétaux au parc coin Lafontaine et Kennedy à l'entreprise Un brin d'ail s.e.n.c., pour un montant de 4500 \$, excluant les taxes, conformément au document daté du 13 mai 2016. **ADOPTÉ**

**2016-189                    ADJUDICATION DE CONTRAT – FOURNITURE  
D'ÉCLAIRAGE POUR LE BUREAU DE POSTE**

Proposé par la conseillère Josée Hayes  
Appuyé par la conseillère Lyne Boulanger  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.  
QUE la Ville adjuge le contrat de fourniture d'équipements de marque Philips pour l'éclairage du bureau de poste à l'entreprise Lumen Inc., pour un montant de 14 754.91 \$, excluant les taxes, conformément au document daté du 2 juin 2016. **ADOPTÉ**

**2016-190                    ADJUDICATION DE CONTRAT – MISE EN MARCHÉ ET  
PROGRAMMATION ÉCLAIRAGE BUREAU DE POSTE**

Proposé par la conseillère Lyne Boulanger  
Appuyé par le conseiller Dany Langlois  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.  
QUE la Ville adjuge le contrat de mise en marche et programmation de l'éclairage du bureau de poste à l'entreprise Celix, pour un montant de 2 485 \$, excluant les taxes, conformément au document daté du 3 mars 2016. **ADOPTÉ**

**2016-191                    ADHÉSION – CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE**

Proposé par la conseillère Lyne Boulanger  
Appuyé par le conseiller Dany Langlois  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.  
Que la Ville adhère au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2016 au coût de 100 \$.  
Que Vincent Héraud ainsi que Meagan Reid soient mandatés pour représenter la Ville auprès de l'organisme. Il est entendu que la dépense sera imputée au compte 02-701-10-494. **ADOPTÉ**

**2016-192           EMBAUCHE – GABRIEL TÉTREULT**

Proposé par le conseiller Nicolas Lagueux

Appuyé par la conseillère Meagan Reid

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE la Ville engage monsieur Gabriel Tétreault à titre de technicien journalier-opérateur en probation pour une période de six mois conformément à la convention collective en vigueur. **ADOPTÉ**

**2016-193           AUTORISATION DE SIGNATURES – CONTRAT DAVID FOURNIER**

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Meagan Reid

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE son Honneur le maire, Robert G. Roy, ainsi que les conseillers Lyne Boulanger et Nicolas Lagueux, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville le contrat de travail de David Fournier, directeur général. **ADOPTÉ**

**2016-194           FÉLICITATIONS – GALA MÉRITE SCOLAIRE DE LA POLYVALENTE LOUIS-ST-LAURENT**

**Il est unanimement résolu**

Que des félicitations soient adressées à tous les étudiants de la polyvalente Louis-St-Laurent qui se sont démarqués au cours de l'année scolaire 2015-2016.

**ADOPTÉ**

**2016-195           FÉLICITATIONS – BIBLIOTHÈQUE CHARLES-LABRIE**

**Il est unanimement résolu**

Que des félicitations soient adressées à monsieur Charles Labrie pour la nomination de la Bibliothèque scolaire et municipale Charles-Labrie de la polyvalente Louis-St-Laurent. **ADOPTÉ**

**2016-196           AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 727 – MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 528 POUR CRÉER UNE AFFECTATION RÉSIDENTIELLE DE HAUTE DENSITÉ**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Lyne Boulanger qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement 727 modifiant le règlement d'urbanisme 528 pour créer une affectation résidentielle de haute densité (ResH) à même une affectation résidentielle de faible densité (ResF) et une affectation récréative (Rec). **ADOPTÉ**

**2016-197           AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 728 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 529 POUR MODIFIER LES ZONES Ra-84 et Rec-139**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Josée Hayes qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement 728 modifiant le règlement de zonage 529 pour modifier les zones Ra-84 et rec-139, afin de créer une nouvelle zone.

**ADOPTÉ**

**2016-198            ADOPTION RÈGLEMENT 725 – MODIFIANT LE PLAN  
D'URBANISME NUMÉRO 528 AFIN D'AGRANDIR  
L'AFFECTATION INDUSTRIELLE POUR PERMETTRE  
L'AGRANDISSEMENT DE L'USINE D'HYDRO-WICK**

Proposé par la conseillère Lyne Boulanger

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 725 intitulé « Règlement 725 – Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 528 afin d'agrandir l'affectation industrielle pour permettre l'agrandissement de l'usine d'Hydro-Wick » soit adopté.            **ADOPTÉ**

**2016-199            ADOPTION RÈGLEMENT 726 – MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE 529 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE  
INDUSTRIELLE IndA-63 À MÊME LA ZONE Ra-65**

Proposé par la conseillère Josée Hayes

Appuyé par la conseillère Meagan Reid

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 726 intitulé « Règlement 726 – Règlement modifiant le règlement de zonage 529 afin d'agrandir la zone industrielle IndA-63 à même la zone Ra-65 » soit adopté.            **ADOPTÉ**

**Période de questions de l'assistance**

*Une période de questions a eu lieu.*

**2016-200            LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Josée Hayes

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE la séance soit levée. Il est 20h14.

**ADOPTÉ**

**Robert G. Roy, maire  
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, secrétaire-trésorier  
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

**Certificats de crédit disponibles**

Numéro	Nom
2016-177	Signatures – Achat de terrain et servitude – polyvalente Louis-St-Laurent
2016-179	Approbation des comptes
2016-183	PIIA – 60-66 Angus Nord
2016-185	Mandat d'ordonnance de démolition concernant l'immeuble du 263 Saint-Jean Ouest
2016-186	Adjudication de contrat – Réparation du muret de béton – Poste Cascades
2016-187	Adjudication de contrat – Travaux de paysagement – Parc coin Lafontaine et Kennedy

2016-188 Adjudication de contrat – Adjudication de contrat – Plantation de végétaux – Parc coin Lafontaine et Kennedy  
2016-189 Adjudication de contrat – Fourniture d'éclairage pour le bureau de poste  
2016-190 Adjudication de contrat – Mise en marche et programmation éclairage bureau de poste  
2016-191 Adhésion – Conseil Sport Loisir de l'Estrie  
2016-192 Embauche – Gabriel Tétreault  
2016-193 Autorisation de signatures – Contrat David Fournier